

Dossier financier 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels <i>Exercice clos au 31 décembre 2020</i>	pages 3 à 6
Comptes annuels au 31 décembre 2020 <ul style="list-style-type: none">- Bilan actif-passif- Compte de résultat- Annexe	pages 7 à 24 pages 8 et 9 pages 10 et 11 pages 12 à 24
Rapport spécial du commissaire aux comptes	pages 25 à 26
Rapport du trésorier	page 28
Budget prévisionnel 2021	pages 30 à 31

La Présidente
Sylvie CARREGA



Le Trésorier
Didier BERTRAND



ADIL 13

**15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE**

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

Exercice clos au 31/12/2020

***Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42***

ADIL 13
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT
Siège social : 15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE

SIREN : 444 149 645

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2020

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ADIL 13 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ADIL 13 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 jusqu'à la date d'émission de notre rapport

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'ADIL13 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 2 juin 2021
Le Commissaire aux comptes
Annie MARTINEZ



AGENCE DEPT D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT 13

15 Avenue Robert Schuman

13002 MARSEILLE

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020*

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à MARSEILLE
Le 07/06/2021**

ADIL 13
7 Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE

Dossier N° ADIL en Euros.

AM

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	113 278	99 997	13 281	2 849	10 432	366.13
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 409 654	237 760	1 171 894	1 249 219	77 325	6.19
	Installations techniques Matériel et outillage	397	397				
	Autres immobilisations corporelles	297 609	243 809	53 801	51 178	2 623	5.13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	14 348		14 348		14 348	
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 010		2 010	2 010			
Total I	1 837 296	581 962	1 255 333	1 305 256	49 922	3.82	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	83 546	70 887	12 659	6 368	6 291	98.79
	Autres créances	232 665		232 665	258 471	25 807	9.98
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	1 413 432		1 413 432	1 288 652	124 781	9.68	
Charges constatées d'avance (3)	26 646		26 646	29 684	3 038	10.23	
Total III	1 906 290	70 887	1 835 403	1 733 175	102 228	5.90	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 743 586	652 849	3 090 736	3 038 431	52 305	1.72	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise		51 603	51 603	100.00
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 069 737	1 069 737		
	Report à nouveau	501 952	302 194	199 758	66.10
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	150 718	148 155	2 563	1.73
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	1 722 407	1 571 689	150 718	9.59	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	23 700	23 700		
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		25 000	25 000	100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III	23 700	48 700	25 000	51.33	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 050 132	1 129 337	79 205	7.01
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 946	48 801	855	1.75
	Dettes fiscales et sociales	243 825	237 413	6 412	2.70
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 726	2 491	235	9.43
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	1 344 629	1 418 042	73 413	5.18
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 090 736	3 038 431	52 305	1.72

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

1 344 629 1 418 042

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	17 911	23 840	5 929	24.87
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 816 168	1 819 747	3 579	0.20
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 268	21 617	17 349	80.26
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	36 750	42 008	5 258	12.52
Total I	1 875 097	1 907 213	32 116	1.68
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	319 137	354 768	35 631	10.04
Impôts, taxes et versements assimilés	83 467	85 101	1 634	1.92
Salaires et traitements	751 336	778 705	27 369	3.51
Charges sociales	403 275	404 131	855	0.21
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	102 901	102 024	877	0.86
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	70 887		70 887	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		23 700	23 700	100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)		15 487	15 487	100.00
Total II	1 731 003	1 763 916	32 912	1.87
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	144 094	143 297	797	0.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AM

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	16 001	17 142	1 141	6.65
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	16 001	17 142	1 141	6.65
2. Résultat financier (V-VI)	16 001	17 142	1 141	6.65
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	128 093	126 155	1 937	1.54
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	999		999	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 375		1 375	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	2 374		2 374	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 374		2 374	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 875 097	1 907 213	32 116	1.68
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 749 379	1 781 058	31 679	1.78
Solde intermédiaire	125 718	126 155	437	0.35
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	25 000	47 000	22 000	46.81
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		25 000	25 000	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	150 718	148 155	2 563	1.73

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits marquants de l'ADIL en 2020 :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. L'ADIL13 a su s'adapter et surtout adapter son activité afin d'assurer la continuité de ses services. Les investissements réguliers dans des outils informatiques et de téléphonie de nouvelle génération qui ont été réalisés ces dernières années ont permis cette adaptation par la mise en œuvre rapide et efficace du télétravail et du travail distant. L'ADIL sera ainsi parvenue à maintenir un très bon niveau de fréquentation avec 22 000 particuliers conseillés en 2020, soit une baisse de seulement 12 % par rapport à 2019 que l'on peut considérer faible au regard de ce contexte particulier.

Les faits marquants de l'exercice écoulé ainsi que les principaux faits intervenus depuis la clôture de l'exercice sont relatés dans le rapport d'activité. Nous précisons toutefois pour une bonne lecture des comptes que :

I - Evolution des recettes et des dépenses entre 2019 et 2020 :

1°) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement comprennent les subventions de fonctionnement, les participations des adhérents ainsi que les recettes liées à l'activité formation de l'ADIL13. Ils sont fidèles aux prévisions budgétaires et s'établissent hors fonds dédiés à 1 875 097 €, sur ce montant :

a) Les recettes qui émanent des cotisations et subventions perçues au sein du collège 1 s'établissent à 260 596 € et présentent un léger recul de 2% par rapport à l'exercice 2019 en raison d'une part de la sortie de trois adhérents :

- o La Fédération des EPL PACA,
- o La Fédération Crédit Mutuel Méditerranée,
- o PROMOLOGIS.

Par ailleurs l'ADIL n'a pas sollicité comme en 2019 de financement de la CGLLS sur son volet étude d'où un manque à gagner de 5 346€ ;

Il est toutefois à noter une augmentation de 3 367 € de la subvention attribuée par Action Logement du fait des nouvelles règles de répartition de l'enveloppe nationale.

b) Les cotisations perçues au sein du collège 2 sont en recul de 22 % à hauteur de 1617 € en 2020 contre 2079 € en 2019 en raison de la sortie de six adhérents :

- o ADDAP13
- o ALP'AGES
- o AMPIL
- o CSF
- o UD CFDT
- o UD CGT

c) Les recettes qui émanent des subventions perçues au sein du collège 3 restent relativement stables à hauteur de 1 590 398 € en 2020 contre 1 591 959 € en 2019. Cette relative stabilité des financements traduit en réalité :

- Un recul de 30 000 € des subventions allouées par l'Etat pour financer la mission relative à l'observatoire des loyers du parc privé,
- Une diminution de 20 000 € des subventions allouées par la Métropole sur le volet des Etudes Habitat,
- Une évolution à la hausse de 21 000 € des subventions allouées à part égale par l'Etat, le Conseil Départemental et la ville de Marseille, pour financer le déploiement de l'action de prévention des expulsions locative sur les 4ème et 14ème arrondissement Marseillais,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Par ailleurs la convention de partenariat conclue en 2020 avec la Ville de Marseille sur la thématique de la lutte contre l'habitat indigne est à l'origine de 20 000 € de financement supplémentaire.

d) Enfin le chiffre d'affaires relatif à l'activité formation présente un net recul de 38% en raison de l'impact de la crise sanitaire sur la tenue des formations en présentiel dont plus de 50% d'entre elles ont dû être annulées ou reportées à l'exercice 2021.

2°) Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement en recul de 1.78 % par rapport à l'exercice clos au 31/12/2019 sont inférieures de 180 622 € aux prévisions budgétaires et s'établissent à 1 749 379 €.

Sur ce total :

a) Le poste achats représente 17 612 €, il affiche une progression de 26.29 % par rapport à l'exercice comptable 2019 en raison d'un retour à la normale du niveau de facturation des fluides.

b) Le postes de dépenses relatifs aux services extérieurs s'élève à 228 237 € il présente un recul de près de 7% entre 2019 et 2020 du fait d'une moindre sollicitation de certains prestataires notamment sur le volet communication et publication en lien avec la baisse d'activité résultant de la crise sanitaire. Il est par ailleurs à noter une baisse de 15 000 € du budget mobilisé pour la réalisation des enquêtes directes sur le volet observatoire des loyers ; des négociations tarifaires ont en effet été conduites auprès du prestataire en charge de leur réalisation ; cette démarche a été entreprise afin de compenser pour partie la baisse des financements d'Etat sur cette action. La grande majorité des autres lignes de dépenses de ce poste restent stables entre 2019 et 2020 excepté les dépenses d'entretien (prestations supplémentaires de nettoiyages induites par la crise sanitaire) et les coûts d'assistance et de maintenance des serveurs informatique et téléphonique qui augmentent de 7% en raison des multiples interventions de programmation du serveur de téléphonie nécessaires à la mise en service du numéro unique de la rénovation énergétique.

c) Le poste de dépenses relatif aux autres services extérieurs affiche 73 287 € de dépenses à fin 2020 soit un recul de 23.39 % (22 380 €) par rapport à 2019 ; l'activité de l'ADIL13, a dû être ajusté durant plus de deux mois en raison de la crise sanitaire ; ce qui s'est traduit notamment par :

- o La suspension de la tenue des permanences sur l'ensemble du département (42 lieux concernés),
- o L'annulation des formations durant cette période,
- o L'ADIL13 n'a pas engagé de frais pour sa participation au salon de l'immobilier, celui-ci ne s'étant bien évidemment pas tenu.

Ces divers ajustements ont eu fort logiquement pour effet de diminuer fortement les frais de déplacement et de mission.

d) Le poste impôts et taxe sur les salaires (taxe sur les salaires ; taxe foncière et participation à la formation professionnelle continue) est en léger recul de 1.92 % à hauteur de 83 467 € en 2020 contre 85 100 € en 2019. En cohérence avec la légère diminution de la masse salariale.

e) Le poste des charges de personnel (salaires et charges sociales) s'élève à 1 154 611 € à fin 2020, il représente 66 % du volume des charges totales, et affiche un recul de 2.39 % soit 28 224 € entre 2019 et 2020. Cette baisse des charges de personnel s'explique par une légère baisse des effectifs en lien avec leur rotation ; Par ailleurs le recrutement d'un collaborateur prévu au BP 2020 sur l'action allo rénov énergie a été différé au début de l'exercice 2021.

Au 31/12/2020 l'effectif de l'ADIL est donc de 19 collaborateurs soit 18.28 ETP contre 18.40 en 2019. Cela traduit un léger recul des effectifs mobilisés sur le pôle études (- 0.15 ETP) au bénéfice d'un renforcement des effectifs mobilisés sur la mission de conseil juridique + 0.11 ETP (14.44 ETP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

en 2020 contre 14.33 en 2019),

f) Enfin les dépenses cumulées intérêts d'emprunt et dotations aux amortissements et aux provisions s'établissent à 192 164 € en 2020 soit une nette progression de 21.35% entre 2019 et 2020 qui résulte de la constitution d'une provision pour dépréciation des actifs circulants relatives aux cotisations impayées pour un montant de 70 887 €.

II - Evolution budgétaire par secteur d'activité :

Impulsée en 2014, la réorganisation interne de l'ADIL13 a consisté à rendre plus lisible son action plurielle par la ventilation de celle-ci en trois principaux pôles d'activité (Juridique, Etudes et Formation professionnelle) ; Pour rappel les charges indirectes sont réparties extra comptablement entre les différentes missions constituant les pôles d'activité de l'ADIL13 en cohérence avec leur pourcentage d'activité lequel est fonction du nombre d'ETP mobilisé (la principale clé de répartition est le nombre d'équivalent temps plein affecté à la mission).

a) Pôle Administration / Conseil Juridique.

Un budget de 1 379 467 € est mobilisé en 2020 pour conduire les actions du Pôle Conseil Juridique qui représente 79.04 % du volume d'activité de la structure contre 77.88 % en 2019. Le budget de ce pôle est en recul de 2.77%. Il mobilise 14.45 ETP en 2020 contre 14.33 en 2019 réparti de la façon suivante.

- 12.79 sur la mission générale de conseil,
- 1 sur la mission LHI,
- 0.66 sur la mission PEL

Ce pôle d'activité affiche un résultat excédentaire de 186 661 € en raison d'un budget communication revue à la baisse du fait de l'internalisation et de l'étalement sur plusieurs exercices d'une partie de la prestation budgétée ; ainsi que de recrutements différés.

b) Pôle Etudes :

Un budget global de 342 185 € est mobilisé en 2020 pour conduire les actions du Pôle Etudes. Avec un volume d'activité 19.15 % contre 19.84 % en 2019 ce pôle d'activité est quasiment calibré, en témoigne les effectifs mobilisés à hauteur de 3.50 ETP en 2020 contre 3.65 en 2019 répartis de la manière suivante :

- 1 ETP sur la réalisation des études métropolitaines,
- 1.70 ETP sur l'observatoire des loyers et de l'habitat,
- 0.80 ETP sur la mission d'accompagnement à la mise en œuvre du PDALHPD.

Le pôle études affiche une situation équilibrée sur l'ensemble des missions, excepté sur la mission d'observation des loyers du parc privé qui affiche un déficit de 27 082 € en 2020.

c) Pôle Formation

Avec un Chiffre d'affaires de 13 155 € l'activité formation affiche un net recul de 37 % ; celle-ci représente 1.81 % du volume d'activité de l'ADIL13 et mobilise 0,33 ETP en 2020 contre 0.42 en 2019. Le déficit, sur cette mission s'établi à 14 571 € en 2020 en raison des charges fixes sur cette mission indépendantes du volume d'activité. L'activité formation a pâti de la crise sanitaire par la nécessité d'annuler ou de reporter 50% des formations programmées.

III - Investissements :

Les investissements bruts effectués au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 38 631 € et correspondent pour l'essentiel :

- A l'investissement dans du matériel de salle collaborative (visio-conférence notamment) pour un total de 9 681 €,
- Aux frais engagés pour le développement de l'application web destinée à optimiser la gestion partagée de l'activité relative au numéro unique de la rénovation énergétique pour un total de 14 760 €,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- Aux frais d'acquisition de matériel informatique complémentaire, onduleur, et ordinateurs portables pour équiper les collaborateurs nouvellement embauchés pour un montant global de 9 630 €,
- Enfin 4 560 € ont été mobilisés pour renouveler une partie du mobilier de bureau affecté à la réception du public (chaises visiteurs plus adaptées aux contraintes sanitaires) et à l'aménagement de rangement.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 le nouveau règlement comptable suivant :

Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;

Ce règlement comptable est d'application rétrospective et a principalement impacté dans sa mise en oeuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat à l'association :

. Les fonds propres

Les notes afférentes présentent les principaux impacts sur le bilan passif de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 et détaillent les principales estimations de l'association.

Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

L'application du nouveau plan comptable a généré le reclassement en report à nouveau du Compte 102600 pour un montant global de 51 603 euros, correspondant :

- Une subvention d'aide au démarrage (versée en 2003 par le CG13 : 18 503 €),
- Une subvention d'aide à la création d'une salle de formation (versée en 2014 par le CG13 : 17 000 €),
- Des subventions d'aide à l'acquisition de matériel informatique (versées par Action LOGEMENT en 2004 pour 2 200 € - 2005 pour 8 800 € - 2006 pour 5 100 €).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	98 518		14 760
Constructions sur sol propre	883 339		
Installations générales agencements aménagements des constructions	526 315		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	397		
Installations générales agencements aménagements divers	0		
Matériel de transport	16 270		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	257 469		23 871
Avances et acomptes			17 597
TOTAL	1 683 789		41 468
Prêts, autres immobilisations financières	2 010		
TOTAL	2 010		
TOTAL GENERAL	1 784 317		56 228

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			113 278	113 278
TOTAL			113 278	113 278
Constructions sur sol propre			883 339	883 339
Installations générales agencements aménagements constr.			526 315	526 315
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			397	397
Installations générales agencements aménagements divers			0	0
Matériel de transport			16 270	16 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			281 340	281 340
Avances et acomptes		3 249	14 348	14 348
TOTAL		3 249	1 722 008	1 722 008
Prêts, autres immobilisations financières			2 010	2 010
TOTAL			2 010	2 010
TOTAL GENERAL		3 249	1 837 296	1 837 296

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	95 669	4 328		99 997
Constructions sur sol propre	93 081	44 644		137 725
Installations générales agencements aménagements constr.	67 354	32 681		100 035
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	397			397
Matériel de transport	16 270			16 270
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	206 291	21 248		227 539
TOTAL	383 393	98 573		481 966
TOTAL GENERAL	479 061	102 901		581 962

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 328				
Constructions sur sol propre	44 644				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	32 681				
Matériel de bureau informatique mobilier	21 248				
TOTAL	98 573				
TOTAL GENERAL	102 901				

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	51 603			51 603	
Réserves	1 069 737				1 069 737
Report à nouveau	302 194		389 434	189 676	501 952
Excédent ou déficit de l'exercice	148 155		2 563		150 718
Situation nette	1 571 689		391 997	241 279	1 722 407
TOTAL I	1 571 689		391 997	241 279	1 722 407

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	23 700				23 700
TOTAL	23 700				23 700

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		70 887			70 887
TOTAL		70 887			70 887
TOTAL GENERAL	23 700	70 887			94 587
Dont dotations et reprises d'exploitation		70 887			

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 010	2 010	
Clients douteux ou litigieux	70 887	70 887	
Autres créances clients	12 659	12 659	
Personnel et comptes rattachés	343	343	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
Débiteurs divers	232 321	232 321	
Charges constatées d'avance	26 646	26 646	
TOTAL	344 867	344 867	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 050 132	1 050 132		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 946	47 946		
Personnel et comptes rattachés	60 569	60 569		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	167 500	167 500		
Autres impôts taxes et assimilés	15 756	15 756		
Autres dettes	2 726	2 726		
TOTAL	1 344 629	1 344 629		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	79 205			

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A -B +C
CA ACCM ETUDE HABITAT	25 000	25 000	25 000		
TOTAL	25 000	25 000	25 000		

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	232 665
Total	232 665

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
AVANCE NOTES DE FRAIS	343
ERILIA	1 545
LOGIREM	1 545
NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1 545
13 HABITAT	1 545
SACOGIVA	1 545
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	1 545
FNAIM DES BOUCHES DU RHONE	1 545
UNIS	1 545
LES CONSTRUCTEURS ET AMENAGEURS FFB	773
FPI PROVENCE	773
CHAMBRE DES NOTAIRES 13	1 545
CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES	1 545
SYNDEC	1 545
BARREAU D'AIX EN PROVENCE	1 545
SEMEPA	1 545
ADRIAM	77
ADAMAL	77
COMPAGNONS BATISSEURS	77
CONFEDERATION LOGEMENT CADRE DE VIE	77
CONFEDERATION GENERALE DU LOGEMENT	77
ESF SERVICES	77
LA CHAUMIERE	77
UFC QUE CHOISIR MARTIGUES	77
ASMAJ	77
ARS	77
GCS GALILE	77
UDCCAS	77
CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 000
CAF13	18 600
VILLE DE MARSEILLE	35 000
METROPOLE AMP	132 000
D4 IMMOBILIER FONDS DE RESERVE	9 167
Total	232 665

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 646
Total	26 646

AM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
XEROX LOYERS JANV - FEV 2021	3 548		
QUADIENT LOYER 2021	1 551		
SAS LOYER 2021	2 393		
IBH LOYER PARKING1 1ER TRIM 2021	2 684		
IBH LOYER PARKING2 1ER TRIM 2021	1 546		
D4 IMMOBILIER CHARGES 1ER TRIM 2021	3 107		
BI NETWORKS MAINTENANCE 1-2/2021	1 287		
MMA COTISATION 2021	10 530		
Total	26 646		

Détail des produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	9
Employés	10
Total	19

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ADIL 13

**15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE**

***RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

Exercice clos au 31/12/2020

**Annie MARTINEZ - Commissaire aux Comptes
2, rue Odette Jasse
La Cité de la Cosmétique
13015 MARSEILLE
Tél. 04.91.03.42.42**

AM

ADIL 13
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT
Siège social : 15, Avenue Robert Schuman
13002 MARSEILLE

SIREN : 444 149 645

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos au 31/12/2020

Mesdames , Messieurs les Adhérents ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille, le 2 juin 2021

Le Commissaire aux comptes
Annie Martinez



Le rapport du trésorier

Le rapport du trésorier

Le bilan

Les chiffres clés du bilan arrêté au 31 décembre 2020 sont les suivants :

a) A l'actif

Les valeurs immobilisées s'établissent à 1 255 333 € et représentent les valeurs nettes au 31 décembre 2020 des investissements en matériel et en mobilier réalisés par l'association.

Les subventions, participations et autres produits restant à recevoir en fin d'année s'établissent à 245 324 €.

La trésorerie disponible s'établit à 1 563 432 € à fin 2020 dont 150 000 € sur comptes titres non bloqués.

b) Au passif

Les fonds propres de l'association s'établissent à 1 722 407 € dont :

- 763 327 € de réserve de trésorerie,
- 306 410 € de réserve d'investissement,
- 501 952 € de report à nouveau,
- 150 718 € de résultat excédentaire en 2020.

Les dettes de fonctionnement s'établissent à 1 344 629 € et correspondent pour l'essentiel

- Au capital restant dû de l'emprunt contracté pour financer l'opération d'acquisition amélioration des locaux à hauteur de 1 050 132 €,
- Aux factures non parvenues au 31 décembre 2020 pour 47 946 €,
- Ainsi qu'aux charges sociales et fiscales de fin d'exercice pour un montant de 243 825 €.

Le compte de résultat de l'année 2020

a) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement de l'ADIL13 s'établissent à 1 875 097 € en 2020, ils comprennent les subventions de fonctionnement, les participations des adhérents ainsi que les recettes liées à l'activité formation.

b) Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement en recul de 1.78 % par rapport à l'exercice comptable 2019 s'établissent à 1 749 379 €.

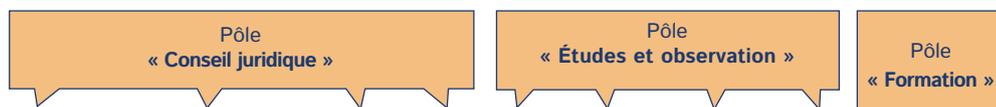
Sur ce total :

- Les autres charges de fonctionnement (achats et services extérieurs) représentent 319 137 € soit 18.24 % des charges totales. Elles sont globalement en recul de 10.04 % par rapport à l'exercice 2019,
- La fiscalité (taxe sur les salaires et participation à la formation professionnelle continue) représente 83 467 € soit 4.77 % des charges totales.
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales) représentent 1 154 611 €, soit 66 % des charges totales.
- Les dotations aux amortissements s'établissent à 102 901 € en 2020 contre 102 024 € en 2019.
- Le poste dotations aux provisions sur actif circulants s'établit à 70 887 € en 2020.

c) Le résultat de l'exercice 2020 s'établit en un excédent de 150 718 € que nous vous proposons d'affecter enreport à nouveau.

Budget prévisionnel 2021

Budget prévisionnel 2021



DEPENSES	ADMINISTRATION / CONSEIL JURIDIQUE	SPEH		MISSION LHI	MISSION PEL	Etudes spécifiques habitat	Observatoire des Charges de Copropriété	Observatoire des Loyers	PDALHPD	Total	Total
		SARE	NUMERO UNIQUE								
Clé de répartition analytique des dépenses (pourcentage d'activité d'après ETP mobilisé)	64,8%	6,0%	2,7%	4,5%	5,5%	2,9%	1,6%	6,5%	4,0%	1,5%	100,0%
		83,5%				15,0%				1,5%	
60 - ACHATS	14 994	1 380	621	1 035	1 265	667	368	1 495	920	255	23 000
			2 001							255	
					19 295				3 450		23 000
Essence	3 978	360	162	270	330	174	96	390	240		6 000
Fournitures non stockables-eau	3 240	300	135	225	275	145	80	325	200	75	5 000
Fournit entretien petit équipmt	1 944	180	81	135	165	87	48	195	120	45	3 000
Fournitures administratives	5 832	540	243	405	495	261	144	585	360	135	9 000
61 - SERVICES EXTERIEURS	181 893	12 240	5 508	9 180	11 220	5 481	3 456	51 065	7 560	2 397	290 000
			17 748							2 397	
					220 041				67 562		290 000
Services extérieurs	32 000							38 000			70 000
Locations immobilières	-	-	-					-			
Locations copieurs	14 580	1 350	608	1 013	1 238	653	360	1 463	900	338	22 500
Locations véhicules	9 945	900	405	675	825	435	240	975	600		15 000
Locations machine à affranchir	2 074	192	86	144	176	93	51	208	128	48	3 200
Locations SAS	1 459	132	59	99	121	64	35	143	88		2 200
Locations serveurur	2 786	258	116	194	237	125	69	280	172	65	4 300
Locations office 365	2 916	270	122	203	248	131	72	293	180	68	4 500
Locations parking	14 586	1 320	594	990	1 210	638	352	1 430	880		22 000
Charges locatives et copropr.	9 720	900	405	675	825	435	240	975	600	225	15 000
Entretien et réparations	3 240	300	135	225	275	145	80	325	200	75	5 000
Entretien des locaux	11 664	1 080	486	810	990	522	288	1 170	720	270	18 000
Entretien des véhicules	3 315	300	135	225	275	145	80	325	200		5 000
Assistance informatique	32 400	3 000	1 350	2 250	2 750	1 450	800	3 250	2 000	750	50 000
Maintenance copieurs	6 026	558	251	419	512	270	149	605	372	140	9 300
Primes d'assurances	8 424	780	351	585	715	377	208	845	520	195	13 000
Etudes	11 028						192	780			12 000
Documentation générale	2 000										2 000
Presse	2 000										2 000
Documentation juridique	11 730	900	405	675	825		240			225	15 000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	105 204	5 580	2 511	2 520	3 080	1 624	896	3 640	2 240	705	128 000
			8 091							705	
					118 895				8 400		128 000
Honoraires / Prestations externes	20 000										20 000
Annonces et insertions	4 565	300	135								5 000
Foires et expositions	22 825	1 500	675								25 000
Catalogues et imprimés	6 391	420	189								7 000
Frais de stationnement	1 989	180	81	135	165	87	48	195	120		3 000
Déplacement du personnel	1 944	180	81	135	165	87	48	195	120	45	3 000
Indemnités kilométriques	1 326	120	54	90	110	58	32	130	80		2 000
Indemnités de transport	2 592	240	108	180	220	116	64	260	160	60	4 000
Péages	2 652	240	108	180	220	116	64	260	160		4 000
Missions / Réceptions	8 000										8 000
Affranchissement	6 480	600	270	450	550	290	160	650	400	150	10 000
Téléphonie	6 480	600	270	450	550	290	160	650	400	150	10 000
Internet	12 960	1 200	540	900	1 100	580	320	1 300	800	300	20 000
Services bancaires et assimilé	3 000										3 000
Concours divers (cotisations.)	4 000										4 000
63 - IMPOTS TAXES ET VERS ASSIMILES	66 745	4 260	2 010	3 731	4 506	2 537	1 563	5 038	4 262	1 348	96 000
			6 270							1 348	
					81 252				13 400		96 000
Impôts et taxe sur les salaires	56 013	3 475	1 647	3 084	3 721	2 106	1 307	4 142	3 584	1 121	80 200
Format Professionnelle continu	6 844	425	201	377	455	257	160	506	438	137	9 800
Taxes foncières	3 888	360	162	270	330	174	96	390	240	90	6 000
64 - CHARGES DE PERSONNEL	930 768	59 673	28 097	52 152	62 945	35 440	21 785	70 423	59 399	18 318	1 339 000
			87 770							18 318	
					1 133 635				187 047		1 339 000
Rémunérations du personnel	621 265	38 609	18 296	34 272	41 339	23 400	14 517	46 023	39 824	12 455	890 000
Charges sociales	285 725	19 059	8 912	16 376	19 779	11 070	6 734	22 249	18 233	5 863	414 000
Versement autre oeuvre sociale	23 778	2 005	889	1 504	1 827	970	534	2 151	1 342		35 000
66 - 67 68 - CHARGES FI , EXCEPT, DOTATIONS AMT.	91 396	7 867	4 253	6 382	6 984	-	749	1 932	8 339	5 619	1 34 000
			12 120							1 977	
					116 882				15 141		134 000
Intérêts des emprunts	10 368	960	432	720	880	464	256	1 040	640	240	16 000
Dot.amort Immob incorporelles	-	-	-					-			
Dot. amort. Immob corporelles	81 028	6 907	3 821	5 662	6 104	-	1 213	1 676	7 299	1 737	118 000
Dot. Prov créances / charges sur exercices antérieurs	-	-	-					-			
6 - TOTAL CHARGES avant Engagements à réaliser	1 391 000	91 000	43 000	75 000	90 000	45 000	30 000	140 000	80 000	25 000	2 010 000
			134 000							25 000	
					1 690 000				295 000		2 010 000
Engagements à réaliser sur subventions attribuées											
6 - TOTAL CHARGES après Engagements à réaliser	1 391 000	91 000	43 000	75 000	90 000	45 000	30 000	140 000	80 000	25 000	2 010 000
			134 000							25 000	
					1 690 000				295 000		2 010 000
REPARTITION DES ETP MOBILISES	13,37	1,24	0,55	0,93	1,13	0,60	0,33	1,33	0,83	0,31	20,62
			1,79							0,31	
					17,22			3,09			20,62

Budget prévisionnel 2021

Pôle
« Conseil juridique »

Pôle
« Études et observation »

Pôle
« Formation »

RECETTES

ADMINISTRATION / CONSEIL JURIDIQUE	SPEH		MISSION LHI	MISSION PEL	Etudes spécifiques habitat	Observatoire des Charges de Copropriété	Observatoire des Loyers	PDALHPD	Total
	SARE	NUMERO UNIQUE							

Collège 1 / Offreurs de biens et services	260 374	0	0	0	0	0	10 000	0	0		270 374
	260 374			10 000							
13 HABITAT	1 545										1 545
Action Logement représenté par l'UNICIL	200 000										200 000
ARHLM PACA Corse	773										773
Barreau d'Aix-en-Provence	1 545										1 545
Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse	1 545										1 545
CGLLS Caisse de Garantie du Logement Locatif Social	28 700										28 700
Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône	1 545										1 545
Chambre Syndicale des Propr. et Copropr. des Bouches-du-Rhône	1 545										1 545
Crédit Agricole Alpes Provence	1 545										1 545
ERILIA	1 545										1 545
FACONEO	1 545										1 545
Fédération des Promoteurs Immobiliers Provence (FPI)	773										773
FNAIM des Bouches-du-Rhône	1 545						5 000				6 545
Habitat Marseille Provence	1 545										1 545
Les constructeurs et aménageurs FFB	773										773
Logirem	1 545										1 545
CDC Habitat Social	1 545										1 545
Pays d'Aix Habitat	1 545										1 545
SACOGIVA	1 545										1 545
SEMEPA-EPAGÉ-SPLA	1 545										1 545
SEMISAP	1 545										1 545
SEMIVIM	1 545										1 545
Syndec	1 545										1 545
UNIS	1 545						5 000				6 545
Collège 2 / Représentants des consommateurs et des usagers	1 694										1 694
	1 694										
ADAI	77										77
ADAMAL	77										77
ADDAP13	77										77
ADRIIM	77										77
ALEC	77										77
ARS	77										77
ASMAJ	77										77
Association Logement Pays d'Aix	77										77
Compagnons Bâisseurs	77										77
Confédération Consommation Logement et Cadre de Vie	77										77
Confédération Générale du Logement	77										77
Confédération Nationale du Logement	77										77
Economie Sociale et Familiale Services	77										77
Fondation Abbé Pierre	77										77
GCS GAULIE	77										77
Handitoit	77										77
La Chaumière	77										77
Solihha Provence	77										77
UDAF 13	77										77
UFC Que Choisir Marseille	77										77
UFC Que Choisir Martigues Étang de Berre	77										77
Union Départementale CCAS	77										77
Collège 3 / Pouvoirs publics et organismes à but non lucratif	1 126 098	91 000	43 000	75 000	90 000	45 000	20 000	140 000	80 000	-	1 710 098
	1 425 098			285 000							
Agence Régionale de Santé PACA	-			15 000							15 000
AMP_Métropole Aix-Marseille-Provence HABITAT / DGA DEVELOPPEMENT URBAIN ET STRATEGIE TERRITORIALE	382 250	22 750	15 000	25 000	-	20 000	10 000	35 000	-	-	510 000
AMP_Métropole Aix-Marseille-Provence / ENERGIE / DGA Stratégie environnementale	-	45 500									45 500
Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône	47 000			15 000							62 000
Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette	16 498					25 000		5 000			46 498
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	497 250	22 750	28 000		30 000				40 000		618 000
Etat	180 000				30 000		10 000	100 000	40 000		360 000
Ville de Châteaurenard	3 100										3 100
Ville de Marseille	-			20 000	30 000						50 000
Autres Produits	2 834	-	-	25 000	27 834						
	2 834			25 000							
Prestations de services (Autofinancement actions)	-									25 000	25 000
Produits exceptionnels	-										
Transf charges d'exploitation	2 834										2 834
7 - TOTAL PRODUITS avant utilisations des fonds dédiés	1 391 000	91 000	43 000	75 000	90 000	45 000	30 000	140 000	80 000	25 000	2 010 000
	1 690 000			295 000							25 000
Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés	1 391 000	91 000	43 000	75 000	90 000	45 000	30 000	140 000	80 000	25 000	2 010 000
	1 690 000			295 000							25 000

La Présidente
Sylvie CARREGA



Le trésorier
Didier BERTRAND





ADIL 13 / Agence Départementale d'Information sur le Logement des Bouches-du-Rhône

L'ADIL 13 est conventionnée par le Ministère chargé du logement. Ses missions et son fonctionnement sont prévus à l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation. Elle est présidée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, son principal partenaire, et vice-présidée par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

15, Avenue Robert Schuman - CS 40530 - 13235 MARSEILLE CEDEX 2
Tél. : 04 96 11 12 00 - Internet : <https://www.adil13.org>